



Direction Interrégionale Nord  
18, rue Elisée Reclus – CS 60007  
59651 Villeneuve-d'Ascq Cedex  
Tél : 03 20 67 66 00

*Affaire suivie par* : Michèle CHAWKI  
*Téléphone* : 03-20-67-66-72

Villeneuve d'Ascq, le 07/06/2017

**OBJET :** **Projet éolien vis-à-vis des radars météorologiques**  
**REF :** **dossier AEU\_59\_2017\_11\_PARC EOLIEN LE MURIER - CARNIERES**

Vous avez saisi Météo-France concernant un projet d'installation de parc éolien sur **la commune de Carnières (02)**. Ce parc éolien se situerait à une distance de plus de 34 km kilomètres du radar le plus proche utilisé dans le cadre des missions de sécurité météorologique des personnes et des biens (à savoir le radar de Taisnières en Thiérache).

Cette distance est supérieure à la distance minimale d'éloignement fixée par l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie éolienne. Dès lors, aucune contrainte réglementaire spécifique ne pèse sur ce projet éolien au regard des radars météorologiques, et l'avis de Météo-France n'est pas requis pour sa réalisation.

Pour plus de précisions sur le positionnement des radars de METEO-FRANCE, je vous invite à consulter le site extranet relatif à la cohabitation des radars météorologiques et des parcs éoliens à l'adresse suivante <http://www.meteo.fr/special/DSO/RADEOL/> (avec le login « radeol » et le mot de passe « !VI-314! »).

La Responsable de la Division Observation  
pour Météo-France Nord

PO/ Mme Chawki

**Météo-France**

73 av de Paris. 94165 St Mandé Cedex  
<http://www.meteo.fr>

Météo-France, établissement public administratif  
sous la tutelle du ministère chargé des transports

Météo-France, certifié ISO 9001-2008 par Bureau Veritas